



Hôtel de Ville  
59283 RAIMBEAUCOURT

ARRETE

Interdiction d'utilisation du terrain de football  
du stade municipal Julien Butruille  
Rue du Chemin Vert  
98/2020

Le Maire de Raimbeaucourt

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les conditions atmosphériques défavorables à l'utilisation du terrain de football en gazon naturel,

Considérant qu'à compter du mercredi 09 et jusqu'au mercredi 16 septembre 2020, le terrain ne pourra être utilisé,

ARRETE

Article 1 : L'utilisation du terrain de football enherbé au stade Julien Butruille sera interdit à partir du mercredi 09 et jusqu'au mercredi 16 septembre 2020 pour toute activité que ce soit : entraînement, matchs officiels ou amicaux, loisirs ...

Article 2 : Mme Lydie GUILBERT, A.S.V.P, Agent de Prévention est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Commune, affiché au stade municipal de football et transmis pour application à M. Joël Obry, Président de l'U.S.R, au District Escaut de football, à M. Cedric sticker, Adjoint délégué aux sports et Mme Pascaline Vitellaro, Adjointe aux associations, pour information.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant sa publication.

Mr OBRY Joël  
Président du Club de football de  
L'U.S RAIMBEAUCOURT  
N° d'affiliation 522 633

UNION SPORTIVE  
DE RAIMBEAUCOURT  
622 - 633

Fait à Raimbeaucourt,  
Le 08 septembre 2020  
Le Maire,

Alain Mension

